

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Maison de Soins Palliatifs du Saguenay

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Maison de Soins Palliatifs du Saguenay (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités auprès du public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et des produits d'activités, de l'excédent des charges sur les produits, de l'actif et des actifs nets..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
-

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Services Comptables B.D.G.L. inc.¹

Chicoutimi (Québec)
Le 28 mai 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A143090

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
REVENUS		
APPORTS PROVINCIAUX		
Subvention - Contribution financière MSSS	1 337 028 \$	1 341 647 \$
Subvention - Investissement Québec	50 000	50 000
Service Québec	269	2 083
AUTRES SOURCES DE REVENUS		
Dons de la communauté	203 289	160 703
Salons funéraires	87 574	110 618
Levée de fonds (note 15)	316 019	165 597
Cafétéria	43 945	41 091
Revenus de location	7 975	7 679
Revenus d'intérêts	7 731	2 283
Autres	9 488	5 744
Amortissement des revenus reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>86 164</u>	<u>84 277</u>
 2 149 482 1 971 722
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 501 346	1 391 614
Levée de fonds	72 140	13 577
Nourriture	59 968	35 552
Fournitures médicales	15 700	10 931
Fournitures diverses	1 181	2 154
Frais de formation	5 858	6 980
Taxes, licences et permis	36 056	31 400
Frais pour événements spéciaux	4 683	2 400
Représentation, déplacements	2 918	2 506
Publicité - remerciements	2 844	616
Honoraires professionnels	11 742	11 749
Entretien et réparations	52 531	36 690
Assurances	13 543	13 174
Énergie	67 098	59 311
Dépenses de bureau	26 239	20 715
Télécommunications	15 065	11 731
Intérêts, frais de paie et frais bancaires	11 555	11 640
Intérêts sur la dette à long terme	<u>35 338</u>	<u>49 537</u>
 1 935 805 1 712 277
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	213 677	259 445
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	<u>206 799</u>	<u>220 542</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 878</u> \$	<u>38 903</u> \$

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>Fonds investis en immobilisa tion</u>	<u>Fonds non affectés</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT	1 240 677 \$	254 633 \$	1 495 310 \$	1 456 407 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(70 635)	77 513	6 878	38 903
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	<u>242 537</u>	<u>(242 537)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 412 579 \$</u>	<u>89 609 \$</u>	<u>1 502 188 \$</u>	<u>1 495 310 \$</u>

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**BILAN****31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	145 067 \$	401 048 \$
Placements à court terme (note 3)	75 000	-
Débiteurs (note 4)	<u>14 493</u>	<u>12 707</u>
	234 560	413 755
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	4 404 086	4 610 885
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS (note 6)	<u>-</u>	<u>100 000</u>
	<u><u>4 638 646</u></u> \$	<u><u>5 124 640</u></u> \$

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**BILAN****31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	123 101 \$	138 622 \$
Revenu perçu d'avance	21 850	20 500
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	30 000	220 415
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 9)	<u>667 678</u>	<u>-</u>
	842 629	379 537
DETTE À LONG TERME (note 9)	172 260	1 099 329
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	2 121 569	2 100 464
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	<u>-</u>	<u>50 000</u>
	<u>... 3 136 458</u>	<u>... 3 629 330</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉS	89 609	254 633
ACTIF NET INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	<u>1 412 579</u>	<u>1 240 677</u>
	<u>... 1 502 188</u>	<u>... 1 495 310</u>
	<u>4 638 646 \$</u>	<u>5 124 640 \$</u>

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur
_____, administrateur

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 878 \$	38 903 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	206 799	218 042
Amortissement des frais reportés	-	2 500
Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations corporelles	<u>(136 164)</u>	<u>(134 277)</u>
	77 513	125 168
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	<u>(90 957)</u>	<u>(136 814)</u>
(13 444)(11 646)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(35 398)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(449 806)	(400 327)
Apports reportés	<u>207 269</u>	<u>155 650</u>
(242 537)(244 677)
Diminution de l'encaisse	(255 981)	(291 721)
Encaisse au début	<u>401 048</u>	<u>692 769</u>
Encaisse à la fin	<u><u>145 067</u></u> \$	<u><u>401 048</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u><u>145 067</u></u> \$	<u><u>401 048</u></u> \$

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, « La Maison de Soins Palliatifs du Saguenay inc. », est constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chap. C-38). Il administre une maison d'hébergement pour les malades atteints d'une maladie chronique terminale. Il est reconnu comme un organisme de charité et est exempt d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

La Maison de Soins Palliatifs du Saguenay applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de la campagne de financement, dons de la communauté, legs, salons funéraires ainsi que des levées de fonds sont constatés lorsqu'il existe une preuve suffisante qu'une entente est survenue et qu'il n'y a aucune incertitude quant à leur acceptation, que le montant de la transaction est fixé ou mesurable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

CONSTATATION DES PROMESSES DE DON

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'Organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtisse	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Remise	5 %
Amélioration du terrain	8 %

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Étant un organisme sans but lucratif, l'organisme ne pourvoit à aucun impôt sur les bénéfices.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Épargne à terme régulière au taux de 5,15% échéant en décembre 2024	<u>75 000</u> \$	<u>-</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dépôt de garanti	5 550 \$	5 550 \$
Intérêts à recevoir	1 228	-
Taxes de vente à recevoir	<u>7 715</u>	<u>7 157</u>
	<u>14 493</u> \$	<u>12 707</u> \$

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Bâtisse	5 508 650 \$	1 219 211 \$	4 289 439 \$	4 468 165 \$
Mobilier et équipement	395 486	296 557	98 929	123 712
Matériel informatique	25 571	19 857	5 714	8 163
Remise	1 100	266	834	878
Amélioration du terrain	<u>10 560</u>	<u>1 390</u>	<u>9 170</u>	<u>9 967</u>
	<u>5 941 367 \$</u>	<u>1 537 281 \$</u>	<u>4 404 086 \$</u>	<u>4 610 885 \$</u>

6. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Apport à recevoir - Investissement Québec (PIEC)	<u>- \$</u>	<u>100 000 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux de 7,20 %, est garanti par un lien sur l'universalité des créances et le cautionnement d'Investissement Québec. La marge de crédit autorisée est de 250 000 \$ et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2024, le solde inutilisé est de 250 000 \$.

8. CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fournisseurs	4 500 \$	33 577 \$
Salaires à payer	25 852	23 571
Vacances à payer	88 223	77 351
Sommes à remettre à l'État	<u>4 526</u>	<u>4 123</u>
	<u>123 101 \$</u>	<u>138 622 \$</u>

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Emprunt au taux de 3.85 %, remboursable par versements mensuels de 16 335 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers, présents et futurs, et par le cautionnement d'Investissement Québec, renouvelable le 13 décembre 2024 et échéant le 31 décembre 2024.	667 678 \$	1 044 356 \$
Emprunt, sans intérêt, au taux des obligations du Québec à compter d'août 2023, remboursable à partir de septembre 2021 par versements mensuels de 2 500 \$ et des versements annuels équivalents de 2,5 % des fonds générés, capital seulement, échéant en 2028.	202 260	235 388
Emprunt, d'un capital initial de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, remboursé en totalité en septembre 2023.	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	869 938	1 319 744
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	30 000	220 415
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	<u>667 678</u>	<u>-</u>
	<u>172 260</u> \$	<u>1 099 329</u> \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	<u>Exigibles</u>	<u>Renouvelable</u>
2025	30 000 \$	667 678 \$
2026	30 000	-
2027	30 000	-
2028	30 000	-
2029	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	<u>150 000</u> \$	<u>667 678</u> \$

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

10. REVENUS REPORTÉS AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	2 100 464 \$	2 029 091 \$
Ajout de l'exercice - Collecte de fonds	107 269	155 650
Amortissement de l'exercice	<u>(86 164)</u>	<u>(84 277)</u>
	<u>2 121 569 \$</u>	<u>2 100 464 \$</u>

11. SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	50 000 \$	100 000 \$
Montant amorti dans les résultats	<u>(50 000)</u>	<u>(50 000)</u>
Solde à la fin	<u>- \$</u>	<u>50 000 \$</u>

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Placements à court terme	(75 000) \$	- \$
Débiteurs	(1 786)	758
Créditeurs	(15 521)	55 245
Revenu perçu d'avance	1 350	20 500
Subvention à rembourser	<u>-</u>	<u>(213 317)</u>
	<u>(90 957) \$</u>	<u>(136 814) \$</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux effets à recevoir.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créditeurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les subventions reçues du ministère représentent 62,25% (2023 : 68,05%) des produits totaux de l'organisme

MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15. LEVÉE DE FONDS (REVENUS)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dîner homard	158 966 \$	119 052 \$
Mur des étoiles	35 737	-
Souper bénéfice	5 450	7 450
Vitrine aux dons	4 637	-
Brunch bénéfice	-	10 715
TupGo	11 650	-
Vente de garage	9 747	-
Activités de financement diverses	<u>89 832</u>	<u>28 380</u>
	<u>316 019</u> \$	<u>165 597</u> \$